

|                                                                       |                                                                                                                                         |                                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Département de la Somme<br>Arrondissement d'Amiens<br>Canton de Conty | Commune d'Oresmaux<br>☎ 03.22.42.02.17 – 📠 03.22.42.07.18<br>💻 <a href="mailto:mairie.oresmaux@orange.fr">mairie.oresmaux@orange.fr</a> | Mairie<br>Rue de l'école<br>80160 |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU EN DATE DU 27 MAI 2014

### Séance du mardi 27 mai 2014

Date de la convocation : 22 mai 2014

Date d'affichage du P.V. : 3 Juin 2014

**Nombre de membres afférents au Conseil municipal** : 15  
**Nombre de membres en exercice** : 15  
**Nombre de votants** : 13 (+ 1 pouvoir)

**Membres en exercice** : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; Mme ROSSI Véronique ; M. RIDOUX Christian ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; Mme GOSSELIN-VOISIN Yveline ; Mme LECLERCQ Caroline ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe ; M. RIDOUX Christian.

**Absent excusé** : M. BAUDELOT Antoine (donne procuration à Mme PÉRONNE Michèle)

**Absents non excusés** : M. GALAND Philippe

**Secrétaire de séance** : M. FRABOULET David

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

### ORDRE DU JOUR :

- ➔ FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014.
- ➔ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 : COMMUNE (M14) ET ASSAINISSEMENT (M49).
- ➔ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ENFANTS D'ORESMAUX PARTICIPANT AU SEJOUR SKI.
- ➔ FIXATION DU TARIF DES FESTIVITES 2014.
- ➔ REVISION DU TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES A PARTIR DE 2015.
- ➔ FIXATION DE LA PARTICIPATION FORAINS 2014.
- ➔ REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : EDF ET FRANCE TELECOM.
- ➔ NOMINATION D'UN AGENT TERRITORIAL : STAGIAIRE.

Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du vendredi 28 Mars 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- ➔ Modification de la commission appel d'offres et désignation des représentants au sein de la Fédération Départementale d'énergie de la Somme (FDE 80).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **1°) FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014.**

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de maintenir les taux de l'année 2013 pour l'année 2014 à savoir :

- Taux de taxe d'habitation 12.45 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti 12.03 %
- Taux de taxe sur le foncier non-bâti 20.83 %
- Taux de cotisation foncière des entreprises 10.15 %  
(le cas échéant)

A taux égal, le produit fiscal 2014 attendu est de 165 755€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le montant des participations.

## **2°) EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS 2014 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT.**

### **\* COMMUNE :**

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2014 qui se décompose ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**DÉPENSES : 371 936.00 €**

|     |                                      |              |
|-----|--------------------------------------|--------------|
| 011 | Charges à caractère général          | 196 111.00 € |
| 012 | Charges de personnel                 | 60 300.00 €  |
| 014 | Atténuations de produits             | 24 731.00 €  |
| 65  | Autres charges de gestion courante   | 78 080.00 €  |
| 66  | Charges financières                  | 5 500.00 €   |
| 67  | Charges exceptionnelles              | 1 200.00 €   |
| 022 | Dépenses imprévues de fonctionnement | 6 014.00 €   |

**RECETTES : 573 785.00 €**

|     |                                        |              |
|-----|----------------------------------------|--------------|
| 70  | Produits des services                  | 1 100.00 €   |
| 73  | Impôts et taxes                        | 204 145.00 € |
| 74  | Dotations et participations            | 160 791.00 € |
| 75  | Autres produits de gestion courante    | 5 900.00 €   |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté N-1 | 201 849.00 € |

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DÉPENSES : 514 369.00 €**

|     |                                            |              |
|-----|--------------------------------------------|--------------|
| 16  | Remboursement d'emprunts                   | 11 900.00 €  |
| 21  | Immobilisations corporelles                | 65 599.00 €  |
| 001 | Solde d'exécution d'investissement reporté | 280 093.00 € |
|     | Restes à réaliser                          | 156 777.00 € |

**RECETTES : 514 369.00 €**

|    |                                                                                               |              |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves<br>(dont 1068 affectation de<br>résultat N-1 = 296 604 €) | 374 104.00 € |
|    | Reste à réaliser                                                                              | 140 265.00 € |

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014.

**\* ASSAINISSEMENT :**

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2014 qui se décompose ainsi :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

**DÉPENSES : 80 680.00 €**

|     |                                        |             |
|-----|----------------------------------------|-------------|
| 011 | Charges à caractère général            | 26 518.00 € |
| 66  | Charges financières                    | 8 000.00 €  |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 26 193.00 € |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections      | 19 969.00 € |

**RECETTES : 80 680.00 €**

|     |                                   |             |
|-----|-----------------------------------|-------------|
| 70  | Produits des services             | 35 000.00 € |
| 74  | Dotations et participations       | 2 000.00 €  |
| 77  | Produits exceptionnels            | 28 000.00 € |
| 042 | Opérations d'ordre entre sections | 9 204.00 €  |
| 002 | Résultat reporté                  | 6 476.00 €  |

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**DÉPENSES : 64 034.00 €**

|     |                                            |             |
|-----|--------------------------------------------|-------------|
| 16  | Remboursement d'emprunts                   | 29 584.00 € |
| 21  | Immobilisations corporelles                | 8 000.00 €  |
| 040 | Opération d'ordre entre sections           | 9 204.00 €  |
| 001 | Solde d'exécution d'investissement reporté | 17 246.00 € |

**RECETTES : 64 034.00 €**

|     |                                                                                        |             |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 10  | Dotations, fonds divers et réserves (dont 1068 affectation de résultat N-1 = 17 246 €) | 17 872.00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement                                               | 26 193.00 € |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections                                                      | 19 969.00 € |

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014.

**3°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ENFANTS D'ORESMAUX PARTICIPANTS AU SÉJOUR SKI.**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Collège d'Ailly sur Noye, relatif à la participation de la commune pour les élèves de 5<sup>ème</sup> participant au séjour ski en 2014.

Une aide financière peut être apportée aux familles dont les enfants participent à ce séjour.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'allouer le montant de :

- 40 € par enfant de 5<sup>ème</sup> participant au séjour ski d'une semaine.

Elle précise que 6 élèves sont concernés cette année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'attribuer à chaque enfant, la somme proposée. Cette subvention sera versée directement aux familles après le séjour.

**4°) FIXATION DU TARIF DES FESTIVITÉS 2014.**

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer, le droit de place pour la réderie, le prix du repas pour la fête locale ainsi que le tarif des boissons valable pour toutes les manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les tarifs suivants :

- **Droit de place réderie** : 3.00 € les 5 mètres
- **Repas de la fête locale**
  - \* adulte : 20 €
  - \* enfant : 10 €

Cette année encore, Arnaud GUIMARD animera cette manifestation, le samedi 6 Septembre 2014.

- **Tarif des boissons (valable pour toutes les manifestations 2014) :**

- \* jus de fruit, Coca-Cola, Orangina, Perrier, bière : 1.50 €
- \* bouteille de kir, vin blanc, vin rouge, rosé, cidre : 6.00 €
- \* kir, vin blanc, rosé, rouge, cidre (le verre) : 1.00 €
- \* bouteille d'eau minérale : 1.00 €
- \* bière pression : 2.00 €
- \* café : 0.50 €
- \* mousseux : 8.00 €
- \* champagne : 18.00 €

**BONS D'ACHAT :**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que chaque année la commune distribue des bons d'achat :

- à Noël pour les enfants des employés communaux de 11 à 16ans (bon de 20 €)
- au 14 juillet pour les enfants partant en 6<sup>ème</sup> (bon de 20 €) et les collégiens ayant reçu leur brevet des collèges avec « Mention Bien », (bon d'achat de 15 €) ou Très Bien (bon d'achat de 20 €)

Elle précise qu'il y a également un bon d'achat de 20 euros pour les gagnants des maisons fleuries, du fleuriste « LE LISON » qui participe à la sélection et offre une fleur aux lauréats.

**REGISSEURS DES RECETTES FESTIVITÉS :**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

Il est institué une régie de recettes auprès de la commission des fêtes d'Oresmaux.

Cette régie est installée en mairie d'Oresmaux et fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La régie encaisse les produits suivants :

- les recettes relatives aux lotos, droits de place de la réderie annuelle du 1<sup>er</sup> mai,
- les recettes de buvette de la Saint-Jean,
- les recettes de buvette des 13 et 14 juillet,
- les recettes de buvette et restauration de la fête locale le 1<sup>er</sup> week-end de septembre.

Le Maire et le comptable public assignataire de la trésorerie de Conty sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Madame Martine GARNIER se propose en tant que titulaire et Madame Véronique ROSSI en tant que suppléante. Approbation à l'unanimité.

## FESTIVITÉS DU 13 et 14 JUILLET :

Madame le Maire demande aux membres du conseil la programmation des festivités de la Fête Nationale :

13 Juillet : comme chaque année, défilé aux flambeaux dans les rues du village, avec le char décoré. Suivi du feu d'artifice. Approbation à l'unanimité.

Madame le Maire demande si la commune prévoit un bal, après le feu d'artifice.

A la majorité, (13 pour et une abstention) le Conseil Municipal décide de ne pas faire de bal le soir du 13 juillet.

## **5°) RÉVISION DU TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES À PARTIR DE L'ANNÉE 2015.**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que des travaux intérieurs de rénovation pour la salle polyvalente sont à l'étude.

Ces travaux doivent permettre une meilleure insonorisation du lieu.

Pour pallier à ces dépenses, Madame le Maire propose de réviser les tarifs de la salle des fêtes. Approbation à l'unanimité.

Madame le Maire ajoute qu'elle n'a pas reçu les devis demandés.

Après discussion, les membres du conseil décident, à l'unanimité, d'attendre les devis des entreprises pour revoir les tarifs.

## **6°) FIXATION DE LA PARTICIPATION FORAINS 2014.**

Madame le Maire donne lecture du courrier des forains qui animeront la fête locale ainsi que la foire au boudin. Elle dresse un tableau récapitulant les diverses demandes, à savoir :

|                 | FORAINS             | MANÈGES         | PARTICIPATIONS |
|-----------------|---------------------|-----------------|----------------|
| Fête locale     | * RICHARD Alexandre | Manège enfantin | 430 €          |
| Foire au boudin | * BOULANGER Jacky   | Manège enfantin | 430 €          |

Elle propose au Conseil Municipal d'approuver ou non les participations demandées, et rappelle qu'il est de plus en plus difficile de faire venir des manèges lors de nos deux fêtes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le montant des participations.

## **7°) REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : EDF ET FRANCE TÉLÉCOM.**

### **EDF :**

Madame le Maire propose aux membres du conseil, de voter le montant « plafond » de la redevance, comme les années précédentes.

Population inférieure ou égale à 2 000 habitants, issue du recensement de la population totale applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Pour l'année 2013 la redevance est de 195 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **FRANCE TELECOM :**

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les montants de la redevance d'occupation du domaine public pour France Télécom pour 2014.

|             | km souterrain d'artère | km aérien d'artère | m² d'emprise au sol |
|-------------|------------------------|--------------------|---------------------|
| <b>2014</b> | 110.90 €               | 171.41 €           | 26.94 €             |

Soit une redevance annuelle de **309.25 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le montant « plafond » de la redevance d'occupation du domaine public routier pour France Télécom de 2014.

## **8°) NOMINATION D'UN AGENT TERRITORIAL : STAGIAIRE.**

Madame le Maire explique aux membres du conseil que Mademoiselle Marine FOURNIER est en contrat à durée déterminée (renouvelé) dans la commune depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Elle propose donc de nommer Mademoiselle Marine FOURNIER Stagiaire au grade d'Adjoint Administratif territorial de 2<sup>nd</sup> classe à temps plein à compter du 01 Juin 2014.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de nommer Mademoiselle Marine FOURNIER stagiaire au grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>nd</sup> classe.

## **9°) MODIFICATION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME.**

### **APPEL D'OFFRES :**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu une lettre de la Préfecture, indiquant que la commission APPEL D'OFFRES doit compter un président, 3 membres titulaires et trois membres suppléants.

Après discussion, le conseil municipal adopte la composition suivante, à l'unanimité :

Présidente : Mme PÉRONNE Michèle

Membres titulaires : M. JACOB Daniel  
M. BAUDELLOT Antoine  
Mme MATHON Christine

Membres suppléants : Mme GARNIER Martine  
M. FRABOULET David  
M. RIDOUX Christian

### **FDE 80 :**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil qu'il est nécessaire de voter deux titulaires et deux suppléants au sein de la Fédération Départementale d'Energie de la somme, afin de représenter notre commune.

Madame le Maire, Michèle PÉRONNE et Monsieur Éric BOUCHER se proposent d'être titulaires, et Monsieur Philippe DARNOUX et Madame Christine MATHON se présentent en tant que suppléants.

Approbation à l'unanimité.

La séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.